

Huissiers de justice



© 2013 Les Echos Publishing

Depuis 2011, les huissiers de justice sont autorisés à exercer à titre accessoire une activité de médiation conventionnelle ou judiciaire. Pour leur permettre de développer au mieux cette activité, la chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ) a annoncé la mise en place de nouveaux outils juridiques et techniques.

Un centre de médiation, destiné à offrir aux justiciables une structure capable de gérer leurs conflits, devrait ainsi voir le jour d'ici la fin de l'année. En outre, une plate-forme d'aide à la médiation en ligne a également été développée afin d'unifier et de rationaliser la pratique de la médiation par les huissiers de justice. Opérationnel dans quelques mois, ce site Internet mettra notamment à disposition de ses utilisateurs un greffe électronique et un système de paiement en ligne.

[Communiqué de presse CNHJ du 2 octobre 2013](#)

© 2013 Les Echos Publishing